



**Rapport de délégation parlementaire de la
section canadienne de
l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)**

à la

**XI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des
pays ayant le français en partage
Bucarest (Roumanie)
Du 25 au 29 septembre 2006**

La délégation parlementaire de la section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) qui a participé à la XI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage qui s'est tenue à Bucarest (Roumanie) les 28 et 29 septembre 2006

Rapport

La délégation était composée de monsieur Bernard Patry, député et président de l'APF.

Au cours de la première séance plénière du Sommet, le jeudi 28 septembre 2006, monsieur Bernard Patry, président de l'APF, a présenté l'Avis de l'Assemblée aux chefs d'État et de gouvernement. Cet avis portait sur le thème du Sommet: «*Les technologies de l'information dans l'éducation*».

Le discours de monsieur Bernard Patry prononcé lors du Sommet et l'avant propos à l'Avis de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie présenté à l'occasion du Sommet sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Bernard Patry, député

Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Section canadienne de
l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Annexe I

**Discours du Docteur Bernard PATRY, Député du Canada
Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.
Sommet de la Francophonie - Bucarest (septembre 2006)**

Monsieur le Président de la République de Roumanie,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de Gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à adresser mes plus sincères remerciements aux autorités roumaines pour leur amicale hospitalité, et à les féliciter de l'excellente préparation de ce onzième Sommet. Mes premiers mots seront donc pour dire à quel point nous nous félicitons d'avoir récemment accueilli au sein de notre Bureau la section roumaine de notre Assemblée.

Une nouvelle fois, notre Assemblée s'exprime dans le cadre de ce Sommet. Le choix courageux fait à Hanoï de doter l'OIF d'une Assemblée parlementaire est donc renouvelé.

Je tiens dès à présent à dire tout le plaisir qu'éprouve l'APF à travailler aux côtés de M. Abdou Diouf, interlocuteur attentif aux préoccupations du monde parlementaire.

Les deux années écoulées ont été marquées par une reconnaissance accrue du rôle des parlementaires dans le dispositif institutionnel francophone.

C'est ainsi que pour la première fois, notre Assemblée s'est exprimée dans le débat général de la 33ème Session de la Conférence générale de l'Unesco. Notre Secrétaire général parlementaire, le sénateur français Jacques Legendre, y a rappelé les efforts de la Francophonie dans son ensemble, et de son assemblée consultative en particulier, en faveur de l'adoption de la convention sur la diversité des expressions culturelles.

Je ne saurais ici passer sous silence les propos du Secrétaire général des Nations unies, M. Kofi Annan qui a salué, dans une réunion des chefs d'État et de gouvernements de la Francophonie tenue en marge du sommet mondial de New York, les progrès vers la démocratie dans l'espace francophone et félicité l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pour le rôle qu'elle y tenait.

L'APF suspend vous le savez parmi ses sections celles qui représentent les parlements de pays qui ont vu leur ordre constitutionnel renversé : elle constitue de ce point de vue une sorte de pionnier au sein de la Francophonie. Lorsque dans ce contexte un

parlement est dissous ou privé de ses pouvoirs, la section est temporairement suspendue jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui inspirent notre Assemblée. C'est ainsi que lors de notre dernière Session de Rabat, notre Assemblée a, compte tenu du bon déroulement des scrutins présidentiel et législatifs récents, décidé à l'unanimité de lever la mesure de suspension de sa section haïtienne, comme elle l'avait fait en 2005 pour sa section centrafricaine, et d'envoyer sur place une mission de haut niveau.

La délégation que j'ai eu l'honneur de conduire à Port-au-Prince il y a trois semaines était composée en outre de M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire de l'APF, de M. Michel Bissonnet, Président de l'Assemblée nationale du Québec, de M. Antoine Kolawole Idji, , Président de l'Assemblée nationale du Bénin, et de M. Bruno Bourg Broc, Président délégué de la section française.

Elle s'est entretenue notamment avec M. René Garcia Préval, Président de la République, M. Joseph Lambert, Président du Sénat, M. Pierre Éric Jean-Jacques, Président de la Chambre des Députés, M. Jacques-Édouard Alexis, Premier Ministre, plusieurs ministres, de nombreux représentants de la société civile et des partis politiques, et les bailleurs de fonds présents sur place.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réaffirme aujourd'hui solennellement son engagement à contribuer au renforcement du Sénat et de la Chambre des députés, et à jouer le rôle de « catalyseur » des coopérations bilatérales francophones à leur profit que lui a confié M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie.

Dans ce cadre, elle se propose de réorienter le cas échéant son programme de coopération au profit du parlement haïtien et d'assumer le rôle central de relais entre celui-ci et tous les parlements de l'espace francophone, compte tenu des demandes exprimées par les parlementaires haïtiens.

La première mission parlementaire à se rendre à Port-au-Prince depuis les dernières élections législatives a réaffirmé la disponibilité de tous les parlements et de tous les parlementaires de l'espace francophone à accompagner les dirigeants, la société civile et le peuple haïtien dans la nouvelle voie démocratique qu'ils ont librement choisie.

J'attire votre attention sur notre volonté politique forte de favoriser dans le choix de nos actions de coopération, et dans un contexte de diminution relative de nos moyens, les parlements en sortie de crise. C'est ainsi que nous organiserons le mois prochain un séminaire parlementaire en République centrafricaine. Dès les premiers mois de l'année 2007, des actions concrètes de coopération seront entreprises au profit du parlement haïtien. Mais je ne saurais oublier qu'il me revient devant vous de déposer l'Avis de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sur le thème de ce sommet, « les technologies de l'information dans l'éducation ».

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie contribue à résorber la fracture numérique et à œuvrer au partage des savoirs dans tout le monde francophone, grâce à son programme de coopération Noria, financé par l'OIF, qui permet d'offrir aux Parlements de l'hémisphère Sud une circulation plus rapide de l'information parlementaire grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Telle est la raison pour laquelle l'APF a décidé de mobiliser autour de cet enjeu, et cela depuis deux ans, l'ensemble de ses membres. Je tiens plus particulièrement à saluer le travail considérable effectué par nos deux rapporteurs, Monsieur Joël Bourdin, sénateur français, et Monsieur Jacques Chagnon, député à l'Assemblée nationale du Québec.

Les parlementaires souhaitent interpeller les États et gouvernements membres de la Francophonie afin qu'ils redoublent d'efforts pour réaliser les objectifs du programme de l'« Éducation pour tous » et qu'ils luttent contre la fracture alphabétique. En effet, malgré les engagements envers l'Éducation pour tous, à moins de dix ans de l'échéance de 2015, on estime que 28 pays n'atteindront aucun des objectifs fixés à Dakar. Or, parmi ces 28 pays, 16 sont membres de la Francophonie.

► L'APF constate et déplore une fracture alphabétique doublée d'une fracture des genres. Elle estime qu'il faut maintenir une mobilisation active pour lutter contre la fracture alphabétique et atteindre l'accès à l'éducation de base, la parité entre les sexes et l'alphabétisation.

Ainsi, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie formule-t-elle un certain nombre de demandes aux chefs d'État et de gouvernement dont je ne vous livre ici que les principales.

Il convient de compléter le principe de l'universalité de l'éducation de base en garantissant un accès gratuit au cycle primaire pour tous les enfants, sans disparité entre les sexes.

Il convient de promouvoir la qualité de l'enseignement en investissant dans la formation des maîtres, notamment en tirant parti des TIC pour l'enseignement à distance.

Il faut augmenter la part de financement accordée à l'éducation de base à 5 % de l'aide officielle au développement et privilégier le financement de projets dans les pays du Sud où sont investis au moins 5 % du produit intérieur brut (PIB) dans l'enseignement.

Mais il faut également une francophonie responsable, qui s'assure que ses engagements en matière d'Éducation pour tous, notamment en matière d'éducation de base, soient traduits dans sa programmation quadriennale.

► La fracture numérique est tout aussi importante.

Votre Assemblée parlementaire vous demande de respecter vos engagements pris dans le cadre du Sommet mondial sur la Société de l'information et portant notamment sur la diversité culturelle et linguistique ; la démocratie, la bonne gouvernance et la recherche de la paix ; le renforcement des capacités et les médias.

Enfin et surtout, afin de dynamiser et de coordonner les efforts de la Francophonie pour concourir à l'édification d'une société de l'information équitable et diversifiée, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie demande à l'Organisation internationale de la Francophonie de créer un nouvel opérateur chargé de la mise en œuvre de la société de l'information, au même titre que les autres opérateurs spécialisés (notamment TV5, l'AUF, l'AIMF) et dont la mission serait, à la fois, l'élaboration de stratégies nationales et régionales, la démocratisation de l'accès aux TIC, le renforcement des capacités et la promotion de la Francophonie sur Internet, en particulier par la création de contenus numériques.

Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de Gouvernement,

Le présent avis est certes une obligation statutaire, mais il constitue surtout une occasion de démontrer à quel point les technologies de l'information et de la communication peuvent contribuer à une meilleure éducation, condition indispensable d'un développement durable et équilibré.

L'APF est aussi consciente que toute stratégie de développement durable doit adopter une approche axée sur tous les intervenants ; elle attache en particulier une grande attention aux actions à destination des femmes et des jeunes.

Tel est le sens d'un appel contre les violences exercées à l'encontre des femmes et des enfants qu'elle a adopté lors de sa dernière Session de Rabat à l'initiative de son Réseau des femmes parlementaires.

Quant aux jeunes, il convient naturellement de les préparer au rôle qu'ils tiendront nécessairement demain dans la Cité.

C'est dans cet esprit que nous sommes attachés à ce qu'une délégation du Parlement francophone des Jeunes puisse remettre aux chefs d'État et de gouvernement ici présents le résultat de leurs travaux. Vous l'avez accepté et nous tenions à vous en remercier, en leur nom et en notre nom propre.

Je vous remercie

Source : [site web de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie](#)

Annexe II

Avis de l'assemblée parlementaire de la francophonie présenté à l'occasion du XI^e sommet de la francophonie sur les technologies de l'information dans l'éducation

Bucarest (Roumanie) – 28 et 29 septembre 2006

AVANT-PROPOS

C'est pour moi un honneur, dont je mesure la responsabilité, que de déposer l'Avis de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sur « les technologies de l'information dans l'éducation » devant le XI^e Sommet de la Francophonie.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie contribue à résorber la fracture numérique et à œuvrer au partage des savoirs dans tout le monde francophone, grâce à son programme de coopération Noria, financé par l'OIF, qui permet d'offrir aux Parlements de l'hémisphère Sud une circulation plus rapide de l'information parlementaire grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Les parlementaires de la Francophonie, qui représentent des peuples de niveaux de développement différents, savent à quel point les technologies de l'information ont un impact déterminant sur tout notre quotidien, et plus particulièrement en matière d'éducation.

Telle est la raison pour laquelle l'APF a décidé de mobiliser autour de cet enjeu, et cela depuis deux ans, l'ensemble de ses structures internes, au premier rang desquelles on retrouve ses commissions, le réseau des femmes parlementaires, ainsi que le Parlement francophone des jeunes. Chacun des membres de ces instances y ont apporté leur contribution. Plus particulièrement, je tiens à remercier ici notre commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles, qui a pour vocation d'examiner les questions relatives à l'éducation et aux technologies de l'information, et à saluer le travail considérable effectué par nos deux rapporteurs, Monsieur Joël Bourdin, sénateur français, et Monsieur Jacques Chagnon, député à l'Assemblée nationale du Québec.

Définir le rôle des technologies de l'information dans l'éducation suppose une réflexion sur les fractures alphabétique, numérique, voire cognitive qui traversent notre monde.

La tenue de ce XI^e Sommet de la Francophonie, qui se déroulera pour la première fois en Europe centrale et orientale, constitue un symbole important : ce privilège est dévolu à la Roumanie, qui est le premier des treize pays francophones de la région à avoir été admis au sein de la Francophonie.

Le présent avis est certes une obligation statutaire, mais il constitue surtout une occasion de démontrer à quel point les technologies de l'information et de la communication peuvent contribuer à une meilleure éducation, condition indispensable d'un développement durable et équilibré. C'est pourquoi les parlementaires de l'espace

francophone se font un devoir d'accompagner et d'encourager ce mouvement, au bénéfice des générations présentes et à venir.

M. Bernard PATRY

Député du Canada

Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Source : site web de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Le texte intégral de l'avis peut être consulté sur le site web de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie en utilisant le lien suivant :

<http://www.apf.francophonie.org>

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (La présidence)	
ACTIVITÉ	XI ^e conférence des chefs d'état et de gouvernement des pays ayant le français en partage	
DESTINATION	Montréal, Paris, Bucarest (Roumanie)	
DATES	Du 25 au 29 septembre 2006	
SÉNATEURS		
DÉPUTÉS	M. Bernard Patry, député	
PERSONNEL		
TRANSPORT	AÉRIEN	5,794.87 \$
	TERRESTRE	50.00 \$
HÉBERGEMENT	31.59 \$	
HOSPITALITÉ	0 \$	
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	84.58 \$	
CADEAUX OFFICIELS	0 \$	
DIVERS	101.92 \$	
TOTAL	7,762.96 \$	